

## **AEW**

Société par actions simplifiée au capital de 2.328.510 euros  
Siège social : 43, avenue Pierre Mendès France 75013 Paris  
329 255 046 RCS PARIS

---

### **PROCES-VERBAL DES DECISIONS DE L'ASSOCIE UNIQUE EN DATE DU 9 SEPTEMBRE 2025**

---

Le 9 septembre 2025,

La société **AEW EUROPE**, Société par Actions Simplifiée au capital de 28.376.400 euros dont le siège social est situé 43, avenue Pierre Mendès France 75013 PARIS, immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de Paris sous le numéro 409.039.914, représentée par Madame Vanessa ROUX COLLET, Président,

Agissant en qualité d'associé unique (« l'Associé Unique ») de la société **AEW**, Société par Actions Simplifiée au capital de 2.328.510 euros, ayant son siège social sis 43, avenue Pierre Mendès France 75013 PARIS, immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de Paris sous le numéro 329.255.046 (ci-après la « Société »), détenant l'intégralité des actions composant le capital social de la Société,

Consultée par le Président de la Société sur l'ordre du jour suivant :

- Démission du Président
- Nomination d'un nouveau Président
- Pouvoir en vue des formalités

Le Comité Social et Economique de la Société, et les sociétés FORVIS MAZARS SA et PRICEWATERHOUSECOOPERS AUDIT SA, Commissaires aux comptes, ont été informés du projet des présentes décisions,

Ceci exposé l'Associé Unique, a pris, conformément aux dispositions des articles 13 et 16 des statuts, les décisions suivantes :

#### **PREMIERE DECISION**

L'Associé Unique prend acte de la démission de Monsieur Raphaël BRAULT de ses fonctions de Président, à compter de ce jour.

En conséquence, l'Associé Unique décide de nommer en remplacement :

- **Madame Vanessa ROUX COLLET**  
Née le 18 décembre 1973 à Chatenay-Malabry  
De nationalité française  
Demeurant 51, rue Dombasle 75015 Paris

en qualité de Président de la Société, en remplacement de son mandat actuel de Directeur Général.

Madame Vanessa ROUX COLLET est nommée aux fonctions de Président à compter de ce jour et, pour une durée de 3 ans, soit jusqu'au 9 septembre 2028.

Elle disposera des pouvoirs les plus étendus pour agir en toute circonstance au nom de la Société dans la limite de l'objet social, dans les conditions fixées par les statuts de la Société.

Conformément à l'article 13 des statuts, Madame Vanessa ROUX COLLET est désignée dirigeant responsable au sens de l'article L. 532-9 II 4 du Code Monétaire et Financier. Au moins un autre dirigeant responsable au sens de l'article précité sera nommé ultérieurement.

Madame Vanessa ROUX COLLET a déclaré accepter ces nouvelles fonctions en remplacement de son actuel mandat et précisé qu'elle remplit toutes les conditions légales nécessaires pour l'exercice du mandat de Président.

L'Associé Unique décide que Madame Vanessa ROUX COLLET ne percevra aucune rémunération pour sa fonction de Président de la Société. Elle pourra, en revanche, prétendre sur présentation de justificatifs, au remboursement des frais exposés dans le cadre de l'accomplissement de son mandat.

## **DEUXIEME DECISION**

L'Associé Unique confère tous pouvoirs au porteur d'un original ou de copies ou d'extraits du présent procès-verbal, à l'effet de remplir toutes formalités légales.

De tout ce que dessus, il a été dressé le présent procès-verbal qui, après lecture, a été signé par l'Associé Unique.

*L'Associé Unique reconnaît et accepte que (i) le présent acte est signé par voie de signature électronique via la plateforme UNIVERSIGN en application des articles 1367 et suivants du Code civil, (ii) que la transmission électronique dudit acte ainsi signé vaudra preuve, entre eux, de son existence, de son origine, de sa réception et de son intégrité.*

*En conséquence de ce qui précède, l'Associé Unique reconnaît et accepte que le présent acte portera la date de sa signature. Il sera transmis au Président de la Société pour être mentionné sur le registre des décisions de la Société.*

### **AEW EUROPE**

Représentée par Vanessa ROUX COLLET  
Président